

## **RESOLUTION DE L'AMM SUR LA VIOLENCE A L'ENCONTRE DES FEMMES ET DES JEUNES FILLES**

Adoptée par la 61<sup>e</sup> Assemblée Générale de l'AMM, Vancouver, Canada, Octobre 2010

La violence est un phénomène institutionnalisé dans le monde entier et un sujet complexe se traduisant de multiples façons. La nature de la violence subie par les victimes dépend en partie du contexte social, culturel, politique et économique dans lequel vivent les victimes et leurs agresseurs. Il existe une violence délibérée, systématique et répandue alors que d'autres formes de violence demeurent cachées. C'est notamment le cas de la violence domestique dans les zones du monde où les femmes ont le même statut juridique que les hommes et bénéficient d'une protection légale face aux hommes violents. Culturellement cependant, elles risquent de subir une violence domestique les mettant en danger de mort.

Dans la plupart des pays, il est prouvé que les hommes peuvent être et sont souvent victimes de violence y compris de la part de leur partenaire. Statistiquement ils risquent de subir bien davantage la violence de rue. La recherche montre que les hommes vivent fréquemment ce type de violence mais que cette violence n'est pas conjuguée à des abus systématiques en termes de droits. Par conséquent, les femmes vivent des choses bien pires dans de nombreuses cultures. Cet article ne considère pas pour autant qu'il faille fermer les yeux sur la violence à l'encontre des hommes et des jeunes garçons. Les actions destinées à protéger les femmes et les jeunes filles limiteront probablement les actes de violence à l'encontre de tout le monde.

Au sein de la famille et de la maison, la violence inclut le déni des droits et des libertés dont jouissent les hommes et les jeunes garçons. En font partie la destruction des fœtus de sexe féminin et l'infanticide des filles, le manque de soins systématique et délibéré des jeunes filles, avec en autres une alimentation insuffisante et le refus d'un accès à l'éducation<sup>1</sup> ainsi que la violence directe physique, psychologique et sexuelle. Certaines pratiques culturelles portant atteinte aux femmes dont la mutilation génitale féminine, le mariage forcé, la violence liée à la dot et les crimes dits « d'honneur » sont toutes des pratiques qui peuvent exister au sein des familles.

L'attitude à l'égard du viol, des violences sexuelles et du harcèlement sexuel, l'intimidation au travail ou dans l'éducation, l'esclavage moderne, la traite des femmes et la prostitution forcée sont toutes des formes de violence que certaines sociétés occultent. Une forme extrême de violence est la violence sexuelle utilisée comme arme de guerre. Dans plusieurs conflits récents (dans les Balkans, au Rwanda), le viol a été associé au nettoyage ethnique et plus spécifiquement dans certains cas utilisés pour propager le SIDA dans une communauté. Le CICR a examiné la question et reconnaît que cette violence sexuelle pouvait être perpétrée communément sur les femmes et les jeunes filles<sup>2</sup>.

La violence sexuelle ou la menace sexuelle peuvent être également utilisées à l'encontre des hommes mais culturellement les femmes sont plus touchées et plus souvent ciblées. Les conflits actuels ne reposent pas sur des batailles menées au loin ; ils se concentrent de

plus en plus autour de centres très peuplés ce qui expose les femmes aux soldats et aux groupes armés. Au moment d'une guerre et après une guerre, le tissu sociétal peut se désagréger ce qui vulnérabilise les femmes encore plus par rapport aux attaques de groupes.

Le manque d'indépendance économique et d'éducation basique signifie aussi que les femmes qui survivent à des actes de violence sont ou seront ou deviendront probablement plus dépendantes de la société et moins en mesure de s'auto-suffire et de contribuer à la société dans laquelle elles vivent. Sur le plan biologique et comportemental, les femmes survivent en principe aux hommes ; ne pas avoir la possibilité d'être indépendante économiquement crée une société où bon nombre de femmes âgées sont économiquement dépendantes.

L'état peut fermer les yeux sur toutes ces formes de violence ou garder le silence, refusant en cela de les condamner ou de les combattre. Dans certains cas, l'état peut même légiférer pour autoriser des pratiques violentes (par exemple le viol dans le cadre du mariage) et devenir lui-même un acteur de cette violence.

Tous les êtres humains jouissent de certains droits humains fondamentaux ; les exemples de violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles ci-dessus énoncés impliquent le déni de bon nombre de ces droits et tous les mauvais traitements peuvent être examinés à la lumière de la Convention des NU sur les droits humains (et pour les enfants de la Convention sur les droits de l'enfant)<sup>3</sup>.

En matière de santé, le déni des droits et la violence elle-même ont des conséquences pour les femmes et les jeunes filles et pour la société dont elles font partie. Au-delà des conséquences physiques et sanitaires spécifiques et directes, la façon dont sont généralement traitées les femmes et les jeunes filles peut conduire à une recrudescence de problèmes de santé mentale ; le suicide est la seconde cause majeure de mort prématurée chez les femmes.

### **Conséquences de la violence**

Les conséquences directes de la violence sur la santé dépendent de la nature des actes. La mutilation génitale féminine par exemple peut tuer la femme au moment où elle est perpétrée, peut rendre difficile l'élimination par le corps des déchets dont ceux de la menstruation et rendre difficile les grossesses. Elle renforce également l'idéologie qui consiste à penser que les femmes sont la possession des hommes (en soi, une forme de mauvais traitement) et qu'ils contrôlent leur sexualité. Les viols en réunion ou d'autres formes de violence sexuelle peuvent à long terme générer des problèmes gynécologiques, urologiques et intestinaux avec entre autres apparition de fistules et d'incontinence. Tout cela ne favorise pas le soutien de la société en faveur des femmes abusées.

Les conséquences de la violence à court et long terme sur la santé mentale peuvent ensuite avoir un grave impact sur le bien-être, la joie de vivre, le rôle social et la capacité à bien soigner les personnes dépendantes.

Les médecins ont un rôle important à jouer dans le domaine de la collecte des preuves. Actuellement de nombreux pays n'ont pas de registre des naissances obligatoire ce qui rend difficile la documentation des infanticides ou de l'impact du manque de soins. Dans le même ordre d'idées, certains pays autorisent le mariage à tout âge exposant ainsi les jeunes

filles à de grands risques de grossesse avant que leur corps ne soit totalement formé, sans parler des risques pour la santé mentale que cela implique. Les conséquences sanitaires de telles politiques et leur relation aux autres coûts pour la santé doivent être mieux documentées.

Leur refuser la possibilité de bien se nourrir conduit des générations de femmes en mauvaise santé, à des problèmes de croissance et de développement. Ces femmes sont alors moins en mesure de survivre à une grossesse et un accouchement ou à entretenir leurs familles. Ne pas donner un accès à l'éducation nuit à la santé de tous les membres de la famille ; une bonne éducation est un facteur majeur en ce qui concerne la qualité des soins prodigués par la mère à toute sa famille. Au-delà de ce qu'elle a de condamnable en elle-même, la violence contre les femmes est aussi dommageable socialement et économiquement pour la famille et la société. Les conséquences directes et indirectes de la violence à l'encontre des femmes sur le plan économique vont bien au-delà des coûts directs pour le secteur de la santé.

Le coût et les conséquences de la violence y compris le manque de soins, à l'encontre des femmes ont été expliqués dans de nombreux forums notamment à l'OMS<sup>4</sup>. Les conséquences sanitaires pour les femmes, leurs enfants et donc la société sont claires et doivent être explicitées aux décideurs politiques.

### **QUE PEUT FAIRE L'AMM ?**

L'AMM a un certain nombre de politiques sur la violence dont la Prise de position de l'AMM sur la violence et la santé et la Prise de position de l'AMM sur la violence familiale. Cette présente (prise de position/résolution/déclaration) rassemble certaines de ses politiques avec un ensemble d'actions coordonnées pour l'AMM, les AMN et les médecins individuels.

Les êtres humains cherchant d'abord des avantages pour eux-mêmes, leurs familles et leurs communautés, permettre le changement, bien expliquer dès le départ les avantages du changement s'avère être une solution « gagnant-gagnant ». S'axer d'abord sur les considérations sanitaires pour les femmes, leurs enfants et la famille au sens plus large, est une méthode bien utile pour lancer le débat.

Les médecins sont bien placés pour juger des effets combinés sur la qualité de l'environnement social, culturel, économique et politique. Si toutes les personnes doivent accéder à un bon état de santé et au bien-être, il faut que tous ces facteurs fonctionnent en synergie. La vision holistique qu'ont les médecins peut servir à influencer la société et les politiques. Il faut donc absolument obtenir le soutien de la société afin d'améliorer les droits, la liberté et le statut des femmes.

### **ACTIONS**

#### **L'AMM:**

- Fait valoir que la violence n'est pas uniquement de nature physique, psychologique et sexuelle mais s'étend aussi aux mauvais traitements tels que des pratiques

culturelles et traditionnelles nuisibles et des actions comme par ex. la complicité en matière de traite des femmes et que c'est là une crise de santé publique majeure.

- Reconnaît le lien entre d'une part une meilleure éducation et les autres droits des femmes et d'autre part la santé familiale et sociétale et le bien-être. Elle met l'accent sur le fait que l'équité en matière de libertés civiles et de droits humains est une question de santé.
- Préparera un briefing et des supports de sensibilisation/défense pour les AMM à utiliser auprès des gouvernements nationaux et des groupes intergouvernementaux étudiant les implications de la discrimination envers les femmes et les jeunes filles sur la santé et le bien-être. Cette documentation inclura des références sur l'impact de la violence sur le bien-être familial et la stabilité financière de la société.
- Travaillera avec d'autres pour préparer et distribuer aux médecins et aux autres travailleurs sanitaires un briefing et des supports de sensibilisation/défense sur les pratiques culturelles et traditionnelles nuisibles y compris la mutilation génitale féminine, les crimes pour dot et les crimes d'honneur ; Elle soulignera l'impact sanitaire et les violations des droits humains.
- Préparer des exemples pratiques de l'impact de la violence et des stratégies pour la réduire comme par ex. des directives consensuelles basées sur les meilleures preuves disponibles.
- Plaidera auprès de l'OMS, des autres agences des NU et ailleurs pour que cessent la discrimination et la violence envers les femmes.
- Travaillera avec d'autres pour préparer des matrices de supports éducatifs à l'intention des praticiens afin qu'ils puissent documenter et signaler des cas de mauvais traitements.
- Encourage les autres à créer des supports éducatifs gratuits sur Internet pour conseiller les travailleurs sanitaires situés en première ligne et confrontés à des cas de mauvais traitements, les informer de l'impact de ces mauvais traitements et des stratégies de prévention.
- Encourager la législation qui range le viol en réunion utilisé comme arme de guerre dans la catégorie des crimes contre l'humanité, relevant de la compétence de la Cour Pénale Internationale.

**Les AMN devraient :**

- Utiliser et promouvoir les supports disponibles sur la prévention et la prise en charge des conséquences de la violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles et les défendre dans leur propre pays.
- Veiller à ce que les enseignants dans le domaine médical connaissent le taux de probabilité d'exposition à la violence, ses conséquences et les stratégies de prévention efficaces ; y mettre l'accent dans l'enseignement universitaire, postuniversitaire et la formation permanente des travailleurs sanitaires.
- Reconnaître l'importance de comptes-rendus plus complets sur les séquelles de la violence et encourager la mise en place d'une formation sensibilisant à la violence

et à sa prévention. Il faudrait également mieux signaler et étudier l'incidence, la prévalence et l'impact sanitaire de toutes les formes de violence.

- Encourager les revues médicales à publier davantage de recherches sur les interactions complexes dans ce domaine ce qui contribuerait à une sensibilisation constante de la profession, à la création de bases solides de recherche et d'une documentation sur les formes de violence et leur incidence.
- Encourager les revues médicales à envisager de publier des articles thématiques sur la violence y compris sur le manque de soins des femmes et des jeunes filles.
- Plaider pour un enregistrement universel des naissances et une limite d'âge plus élevée pour le mariage.
- Plaider pour une application effective des droits humains universels.
- Plaider pour une éducation des parents et une assistance en matière de soins, d'alimentation, de développement, d'éducation et de protection des enfants, en particulier des filles.
- Plaider pour un suivi des statistiques sur les enfants, incluant aussi bien des indicateurs positifs que négatifs sur la santé et le bien-être et les déterminants sociaux de la santé.
- Plaider pour une législation interdisant certaines pratiques nuisibles dont la destruction des fœtus de sexe féminin, la mutilation génitale féminine, le mariage forcé et les châtiments corporels.
- Plaider pour la criminalisation du viol dans toutes les circonstances y compris au sein du mariage.
- Condamner la pratique du viol en réunion comme tactique de guerre et travailler avec d'autres pour le documenter et le signaler.
- Plaider pour la création de données sur la recherche concernant l'impact de la violence et du manque de soins sur les victimes primaires et secondaires et sur la société et pour un financement accru de ce type de recherches.
- Plaider pour la protection de ceux qui déclarent les mauvais traitements y compris des médecins et des travailleurs sanitaires.

**Les médecins devraient:**

- Utiliser les supports conçus pour leur formation pour mieux s'informer eux-mêmes des effets des mauvais traitements et des stratégies efficaces de prévention.
- Soigner et protéger les enfants (notamment en périodes de crise), documenter et signaler tous les cas de violence envers les enfants, en veillant à préserver l'intimité du patient autant que possible.
- Traiter et éliminer si possible les complications et les effets secondaires de la mutilation génitale féminine et adresser les patientes aux services d'entraide sociale.
- S'opposer à la publication ou à la diffusion du nom des victimes, de leur adresse ou de leur portrait sans leur autorisation expresse.
- Évaluer les risques de violence familiale dans le cadre d'une recherche routinière

de l'histoire sociale.

- Être vigilant sur une dépendance à l'alcool ou à la drogue chez les femmes qui peut avoir pour origine un passé de mauvais traitements.
- Soutenir les collègues qui s'engagent personnellement pour mettre un terme à de mauvais traitements.
- Travailler à l'instauration d'une relation de confiance nécessaire avec les femmes et les enfants victimes de mauvais traitements, y compris le respect de la confidentialité.
- Soutenir une action mondiale et locale pour une meilleure compréhension des conséquences sanitaires à la fois des mauvais traitements et du déni des droits ; plaider pour davantage de services aux victimes.

---

<sup>1</sup> A l'ère vue, la négligence ne semble pas comparable à la violence. Mais l'acceptation de la négligence et les droits moins nombreux octroyés aux femmes et petites filles constituent des facteurs majeurs renforçant une acceptation de la violence causale et systématique. En ce sens, les droits de base sont niés. Beaucoup tendent à classer la négligence comme une forme de violence en soi.

<sup>2</sup> Le viol est considéré comme une arme de guerre lorsque les forces armées les utilisent aux fins de torturer, blesser, obtenir des informations, dégrader, déplacer, intimider, punir ou simplement détruire le tissu social. La simple menace de violence sexuelle peut provoquer la fuite de communautés entières – Women and War, ICRC 2008.

<sup>3</sup> Women's Health and Human Rights: the Promotion and Protection of Women's Health through International Human Rights Law. Rebecca Cook. Presented at the 1999 Adapting to Change Core Course.

<sup>4</sup> Women and Health: Today's Evidence, Tomorrow's Agenda. WHO November 2009. ISBN 978 92 4 156385 7.